**QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION SUR L'EXIL DES JOURNALISTES AUX AMERIQUES ET SON IMPACT SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION**

Le bureau du rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) préparera un rapport sur l'exil croissant des journalistes dans les Amériques, soulignant son impact sur le droit à la liberté d'expression et de la presse, l'accès à l'information publique et la démocratie.

L'objectif de ce rapport est d'identifier et de rendre visibles les causes sous-jacentes qui poussent les journalistes et les communicateurs à l'exil, principalement liées à la violence et à l'impunité, ainsi qu'à l'affaiblissement des institutions démocratiques et à la fermeture des espaces civiques. Il vise également à évaluer l'impact de cette tendance sur la liberté d'expression et d'autres droits fondamentaux. En particulier, l'impact sur la diversité et le pluralisme de l'information et le droit d'accès à l'information d'intérêt public, en raison de l'expansion des "zones de silence médiatique". Enfin, le rapport formulera des recommandations aux États pour relever ces défis.

Dans ce contexte, le Bureau du Rapporteur spécial invite les Etats, les organisations de la société civile, les journalistes et les médias, les défenseurs des droits de l'homme, les chercheurs et les institutions académiques, ainsi que les autres personnes intéressées à soumettre des informations qu'ils jugent pertinentes sur le sujet.

En particulier, les rapporteurs souhaitent recevoir des informations sur les aspects suivants :

En relation avec le ***contexte régional de l'exil des journalistes dans les Amériques***,

* Chiffres et statistiques actualisés sur le nombre de journalistes déplacés au cours des cinq dernières années, avec indication du pays et de l'année.
* Quelles sont les tendances observées dans les motifs d'exil et comment ces tendances ont-elles varié dans le temps ?
* Des impacts particuliers ont été identifiés sur les femmes journalistes, les journalistes communautaires et indigènes, les journalistes d'origine africaine et d'autres journalistes qui s'identifient à d'autres groupes vulnérables.
* Comment le nombre de journalistes en exil dans les Amériques se compare-t-il à celui d'autres régions du monde, et quels facteurs peuvent expliquer ces différences ?

En ce qui concerne les ***défis liés à la migration***,

* Quels sont les obstacles spécifiques auxquels les journalistes sont confrontés lorsqu'ils cherchent à obtenir des documents légaux tels que des passeports et des visas d'urgence ?
* Quel soutien ou quels obstacles les journalistes ont-ils rencontrés dans les ambassades et les consulats des États d'origine et d'accueil lorsqu'ils ont déposé une demande d'asile ou cherché à obtenir une forme de protection complémentaire ?
* Quels sont les principaux moyens utilisés par les États d'origine pour empêcher ou entraver le départ des journalistes en quête d'exil ?

En ce qui concerne les ***défis de la protection internationale***,

* Pouvez-vous citer des cas où la législation internationale en matière d'asile n'a pas été appliquée de manière adéquate aux journalistes en quête de protection ?
* Quels sont les problèmes administratifs rencontrés par les journalistes pour demander l'asile dans les pays d'accueil ?
* Exemples de restrictions et de répression à l'encontre des journalistes, y compris les alertes à Interpol, le blocage des communications, la surveillance, les restrictions de financement, le harcèlement, les détentions arbitraires.

En relation avec les ***défis économiques, de durabilité et de main-d'œuvre*,**

* Comment les journalistes en exil se sont-ils adaptés pour poursuivre leur travail journalistique dans un nouvel environnement économique et social ?
* Quels sont les ressources et les outils spécifiques qui ont été utiles aux journalistes en exil pour poursuivre leur travail d'enquête et de reportage ?
* Quel est l'impact émotionnel de l'exil sur les journalistes et comment ces questions sont-elles abordées ?

En ce qui concerne les ***meilleures pratiques*,**

* Mesures positives ou bonnes pratiques adoptées par les États pour promouvoir la sécurité des journalistes en exil.
* Politiques ou programmes qui se sont avérés efficaces pour soutenir les journalistes en exil.
* Exemples de collaboration entre États pour faciliter l'insertion des journalistes exilés sur les marchés du travail locaux.
* Exemples de stratégies efficaces pour maintenir et favoriser les réseaux de journalistes et de médias indépendants en exil.

Concernant l'***impact de l'exil des journalistes sur la liberté d'expression et le renforcement de la démocratie*,**

* Quels sont les principaux impacts sur le droit à la liberté d'expression de l'exode des journalistes d'un pays en raison de la répression ?
* Comment l'absence de journalistes affecte-t-elle le débat public et la qualité de l'information disponible dans votre pays d'origine ?
* Quelles sont les stratégies utilisées par les journalistes en exil pour continuer à rendre compte de leur pays d'origine ?

Dans le cadre des ***recommandations***,

* Quelles mesures concrètes les États devraient-ils prendre pour améliorer la protection des journalistes en exil ?
* Quels mécanismes de soutien les médias et la société civile devraient-ils mettre en place pour aider les journalistes exilés à défendre leurs droits ?
* Quelles mesures spécifiques les médias devraient-ils prendre pour traiter ou atténuer les effets négatifs sur les droits de l'homme des journalistes en exil ?
* Quelles actions concrètes la communauté internationale pourrait-elle être mandatée pour renforcer le soutien aux journalistes en exil ?

Les réponses au questionnaire peuvent être partielles ou complètes, en fonction des informations disponibles ; des recherches, des rapports, des guides et d'autres documents pertinents pour le sujet peuvent être soumis. Les informations doivent être concises, objectives, avec des sources vérifiables et actualisées, et peuvent inclure des chiffres et des statistiques en rapport avec le sujet.

La CIDH recevra à partir d'aujourd'hui et jusqu'au **10 mai 2024** les informations envoyées à l'e-mail CIDHexpresion@oas.org.

Les informations peuvent être soumises en espagnol, en anglais, en français et/ou en portugais. Les informations doivent être concises, objectives, avec des sources vérifiables, et se référer à des événements survenus au cours des 5 dernières années.

Le bureau du rapporteur spécial pour la liberté d'expression est un bureau créé par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) pour encourager la défense hémisphérique du droit à la liberté de pensée et d'expression, compte tenu de son rôle fondamental dans la consolidation et le développement du système démocratique.